

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 07 U21 D2 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du XXXXXXXXXX,
sur avis conforme du Conseil général

PRESENTATION DE PRODUCTIONS PHOTOGRAPHIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant, sur base de recherches et de démarches préparatoires, d'élaborer un dispositif de présentation et de mise en page correspondant aux objectifs de communication qui auront été fixés. L'étudiant expérimentera les significations et les fonctions de l'image photographique.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En techniques de base de la photographie,

d'un point de vue théorique,

- ◆ énoncer et expliciter les différentes notions de techniques de base liées au phénomène photographique ;
- ◆ énoncer et expliquer le fonctionnement et les fonctions de base d'un appareil de prises de vues ;

d'un point de vue pratique,

dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité, d'éthique et des règles environnementales,

à partir d'un appareil photographique débrayable, numérique ou argentique,

en utilisant le vocabulaire technique adéquat,

sur base d'un sujet choisi par le chargé de cours,

- ◆ réaliser un ensemble d'images répondant aux exigences des techniques de base ;
- ◆ les présenter sur un support déterminé par le chargé de cours ;
- ◆ justifier les choix opérés.

En postproduction de la photographie,

à partir de fichiers et de négatifs avalisés par le chargé de cours et du matériel mis à sa disposition,

sur base des consignes données,

- ◆ importer, répertorier, trier et archiver dossiers et fichiers ;
- ◆ développer des images ;

- ◆ y appliquer les traitements adéquats ;
- ◆ se positionner dans la chaîne graphique en tenant compte de la diversité des supports et en s'ouvrant aux nouvelles technologies ;
- ◆ réaliser des impressions ;
- ◆ justifier le mode opératoire utilisé ;

En langage de l'image et communication photographique

- ◆ face à des images photographiques, d'identifier les photographes qui ont marqué l'histoire de la photographie ;
- ◆ de présenter un des principaux courants esthétiques en expliquant ses enjeux, ses contextes et l'apport de ses grands représentants.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestations de réussite des unités d'enseignement « **Techniques de base de la photographie** », code n° 642101U21D2, « **Postproduction de la photographie** », code n° 642106U21D2, « **Langage de l'image et communication en photographie** », code n° 642108U21D2, classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un thème avalisé par le chargé de cours, en respectant les règles techniques professionnelles, de sécurité, de prévention et d'éthique, et en faisant preuve d'autonomie,

- ◆ d'élaborer un dispositif et un discours de présentation et de communication en adéquation avec les projets photographiques définis ;
- ◆ de justifier le mode opératoire lié à la prise de vue et à la présentation au regard des contraintes externes ;
- ◆ de se saisir d'un ensemble d'images et d'en redéfinir le sens par leur mode de présentation ;
- ◆ d'élaborer le budget du dispositif de présentation retenu ;
- ◆ de justifier ses choix et les critères de qualité technique retenus en tenant compte des demandes du client/commanditaire.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ du degré de professionnalisme et d'autonomie mis en œuvre,
- ◆ du degré de clarté et de précision dans le dispositif mis en œuvre,
- ◆ du degré de pertinence de son argumentation et de son sens critique.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

4.1. Intentions photographiques et de mise en espace

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours,

- ◆ de tenir un cahier de recherches comprenant notamment les références de mise en espace et de mise en page en lien avec les projets et leurs finalités ;
- ◆ de développer un mode opératoire en adéquation avec les objectifs fixés et les contraintes externes ;

- ◆ d'envisager la diversité des significations dues à la contextualisation des images (légende, signalétique...);
- ◆ d'élaborer un travail de sélection et de séquençage des images produites;
- ◆ de mettre sa production en espace;
- ◆ de développer un discours synthétique de présentation.

4.2. Laboratoire de mise en page

à partir de thèmes avalisés par le chargé de cours,

dans le respect de la législation, des réglementations en matière de protection et prévention au travail, des règles d'hygiène, de sécurité, d'éthique et des règles environnementales,

- ◆ d'utiliser et de réaliser des outils de communication tels que galerie web et portfolio...;
- ◆ de rechercher et d'exploiter des nouveaux moyens de communication;
- ◆ de développer des techniques de contrôle sur la qualité;
- ◆ de s'informer des évolutions technologiques.

4.3. Organisation professionnelle

- ◆ de cerner et de hiérarchiser les éléments constitutifs d'une commande et/ou d'une mission photographique;
- ◆ d'évaluer les faisabilités techniques d'une commande et/ou d'une mission photographique en conseillant au mieux le client/le commanditaire;
- ◆ de rechercher des informations complémentaires dans l'environnement professionnel et institutionnel;
- ◆ de développer des techniques de contrôle sur la qualité;
- ◆ de calculer, pour une mission photographique ciblée, le prix de revient.

5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour l'activité d'enseignement de « Laboratoire de mise en page », il est recommandé de ne pas dépasser un étudiant par poste de travail.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Intentions photographiques et de mise en espace	CT	B	36
Laboratoire de mise en page	CT	S	36
Organisation professionnelle	CT	B	24
7.2. Part d'autonomie		P	24
Total des périodes			120